Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Éducation

Québec, le 22 novembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 octobre dernier, la députée de Saint-Laurent déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 1 064 personnes demandant au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures de protection contre la COVID-19 dans les écoles.

Le ministère de l'Éducation se préoccupe de la santé et de la sécurité de l'ensemble des élèves et du personnel scolaire de la province. Les consignes nécessaires au bon fonctionnement sont appliquées dans le respect des recommandations de la Direction générale de la santé publique, et ce, en collaboration avec le réseau scolaire. Aucun compromis n'est fait pour assurer la santé et la sécurité des élèves ainsi que des membres du personnel scolaire.

Différentes mesures sont déployées en ce sens. D'abord, les consignes relatives au port du masque d'intervention, aux mesures d'appoint ainsi qu'à la gestion des cas et des contacts dans les écoles primaires et secondaires varient selon la situation sanitaire de la région, l'année d'études des élèves et leur couverture vaccinale (pour le secondaire)[1]. Notez toutefois que le port du masque en classe ne sera plus obligatoire en classe au secondaire à partir du 15 novembre 2021.

Au sujet de la vaccination obligatoire, rappelons qu'à la suite de la commission parlementaire portant sur la vaccination obligatoire, la recommandation émise est de ne pas étendre cette obligation aux membres du personnel scolaire. Ces derniers sont toutefois sensibilisés à l'importance de se faire vacciner afin de se protéger ainsi que de protéger les élèves et leurs collègues.

[1] Ces informations sont en tout temps disponibles sur Québec.ca, https://www.quebec.ca/education/directives-specifiques-education-covid#c110274.

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Également, chacun des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés a à sa disposition des tests de dépistage rapide ainsi que les équipements de protection individuelle nécessaires à leur administration. Le test de dépistage rapide est un outil complémentaire pour détecter rapidement les cas et ainsi protéger davantage les élèves ainsi que le personnel scolaire, tout en s'assurant que les jeunes continuent de recevoir leurs services éducatifs à l'école.

En ce qui a trait à la disponibilité de l'enseignement en ligne, l'offre de services éducatifs en présence pour tous les élèves a été priorisée, car l'école demeure le lieu privilégié pour favoriser la réussite éducative de l'élève. Les protocoles d'urgence mis en place par les établissements scolaires prévoient tout de même le déploiement d'une offre de service d'enseignement à distance en moins de 48 heures en cas d'ordonnance de fermeture d'une école ou d'un groupe par les autorités de la santé publique.

Néanmoins, des services éducatifs à distance sont organisés et soumis aux seuils minimaux de services établis en fonction du cycle scolaire de l'élève dont la condition particulière ou celle d'un proche avec qui il demeure les rendent vulnérables à la COVID-19.

Concernant la qualité de l'air des établissements et les préoccupations liées à la transmission par aérosol, les travaux exécutés ces dernières années, les directives concernant la ventilation naturelle et mécanique et le port du masque d'intervention dans certaines circonstances sont des mesures suffisantes en considérant les avis des experts de la Santé publique. En ce qui concerne les purificateurs d'air, le groupe de vingt experts en ventilation et en qualité de l'air mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est formel : il ne recommande pas leur usage en salle de classe et expose précisément dans son rapport les enjeux soulevés par leur utilisation.

Finalement, il importe de rappeler que l'évolution de la situation épidémiologique au Québec requiert une adaptation et une vigilance constantes quant aux mesures sanitaires à déployer.

Je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Jean-François Roberge